

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2076

7 septembre 2011

SOMMAIRE

Askania S.à r.l.	99647	GPF GP S.à r.l.	99638
Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A.	99630	Grand Tourisme Audiovisuel S.A.	99639
Bamat S.A.	99637	Greenwill 99636	99636
Benelux-Investment Holding S.A.	99620	Greenwill 99639	99639
Brandbrew S.A.	99639	Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	99634
Comptages S.A.	99626	Grün Signalisation S.à r.l.	99639
Eiffel Investment Group Sàrl 99636	99636	G.T. Ressources Humaines S.A.	99621
Fidessa Fund 99634	99634	Guy Loscheider s.à.r.l.	99634
Financière Fourmi S.A.	99620	Hansteen Delta GP S.à r.l.	99633
Firstline Systems S.A.	99619	Hansteen Düsseldorf S.à r.l.	99640
Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl	99619	Hansteen Geldern S.à r.l.	99640
Fläkt Woods Holding S.à r.l.	99619	Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	99640
FlexBox Self Storage Holdings S.à r.l.	99619	Hansteen Gladbeck S.à r.l.	99644
FMC Finance VI S.A.	99620	Hansteen Hannover S.à r.l.	99647
FMC Finance VI S.A.	99621	Hansteen Ladbergen S.à r.l.	99648
Fulvie S.A.	99621	Hansteen Leipzig S.à r.l.	99648
Galerie du Septième Internationale SARL	99634	H & K Financing S.à r.l.	99639
Gaming Invest S.à r.l.	99638	Immobilière Schmoilchesknupp S.A.	99620
Garena Invest S.à r.l.	99621	INVISTA Technologies S.à.r.l.	99643
Gestador S.A.	99622	Keystone Real Estate Investment 99636	99636
GFG Investment Holding S.A.	99635	Keystone Real Estate Placement 99636	99636
Gierre Participations Mobilières S.A.	99635	LDIG (Luxembourg) S.à r.l.	99636
GLT Fiduciaire S.A.	99635	Lilac Holding Lux S.à r.l.	99638
GM Consulting S.A.	99636	Orion Immobilien Saiph S.à r.l.	99630
Goedert-Helfent Immobilière S.A.	99637	Plus-Invest 99648	99648
Goedert Immobilière S.à r.l.	99637	Ragtime Investissements S.A.	99648
Goedert Participations 99637	99637	RiMe IT SA 99622	99622
Good Energies Investments 3 (Luxem- bourg) S.à.r.l.	99633	SimonsVoss Luxco S.à r.l.	99602
Good Energies Investments 4 (Luxem- bourg) S.à r.l.	99633	Soparfi Onil S.A.	99635
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	99629	Stevia Capital S.A.	99641
		VCL No. 10 S.A.	99644
		Wind Finance SL S.A.	99636

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

Blue Sky Holdings GmbH

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Gesellschaftssitz: D-80333 München, 3, Salvatorstrasse

Amtsgerichts München HRB 185665

(Übertragende Gesellschaft)

Im Jahre zweitausend und elf, den einunddreißigsten August,

vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit dem Amtssitz zu Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

Blue Sky Holdings GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit einem Stammkapital in Höhe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) mit Gesellschaftssitz in Salvatorstrasse 3, D-80333 München, Deutschland, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 185665 („Übertragende Gesellschaft“);

hier vertreten durch Marc Frantz, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, im Namen der Übertragenden Gesellschaft handelnd, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 29. August 2011; und

SimonsVoss S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von dreizehntausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 13.875,-), mit Gesellschaftssitz in 7A, Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch eine notarielle Urkunde vom Notar Maître Joseph Elvinger am 18. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1448 am 15. Juli 2010 und eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 153.255 (die „Übernehmende Gesellschaft“). Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt durch eine notarielle Urkunde, vom Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg geändert, am 16. November 2010, welche, im, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der ... 14. Januar 2011 veröffentlicht wurde.

hier vertreten durch Manfred Müller, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, im Namen des Verwaltungsrates der Übernehmenden Gesellschaft handelnd, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 25. August 2011;

Die oben genannten Vollmachten bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt.

Die oben genannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, haben den Notar aufgefordert folgendes festzuhalten:

1. Blue Sky Holdings GmbH. Blue Sky Holdings GmbH, ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Salvatorstrasse 3, D-80333 München, Deutschland, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 185665 mit einem Stammkapital in Höhe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) eingetragen. Das Stammkapital ist eingeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile im Nennbetrag von je einem Euro (EUR 1,-). Alleiniger Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft ist die Übernehmende Gesellschaft. Das Stammkapital der Übertragenden Gesellschaft ist vollständig eingezahlt.

2. SimonsVoss Luxco S.à r.l. SimonsVoss Luxco S.à r.l., ist eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7A, Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 153.255.

Die Übernehmende Gesellschaft hat ein nominelles Stammkapital in Höhe von dreizehntausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 13.875,-) eingetragen. Rowan Nominees Limited, eingetragen beim Companies House unter 00712898, hält sämtliche Geschäftsanteile der Übernehmenden Gesellschaft. Das Stammkapital der Übernehmenden Gesellschaft ist vollständig eingezahlt.

3. Verschmelzung. Die Übertragende Gesellschaft ist eine verschmelzungsfähige GmbH im Sinne des § 122b Abs. 1 deutsches Umwandlungsgesetz („UmwG“). Die Übernehmende Gesellschaft ist eine verschmelzungsfähige Kapitalgesellschaft im Sinne des Artikel 257 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung („Luxemburger Gesetz“).

Die Übertragende Gesellschaft und die Übernehmende Gesellschaft beabsichtigen auf der Grundlage der nachfolgenden Regelungen, die Übertragende Gesellschaft auf die Übernehmende Gesellschaft nach den Vorschriften der §§ 122a ff. UmwG und Kapitel XIV („Verschmelzung“) Luxemburger Gesetz zu verschmelzen („Verschmelzung“).

Im Zusammenhang mit der beabsichtigten grenzüberschreitenden Verschmelzung haben die Geschäftsführer von Blue Sky Holdings GmbH und die Leitungsorgane der SimonsVoss Luxco S.à r.l. einen gemeinsamen Verschmelzungsbericht gemäß § 122e iVm § 8 UmwG und Artikel 265 Luxemburger Gesetz vorgelegt.

4. Vermögensübertragung. Die Übertragende Gesellschaft überträgt ihr Vermögen im Wege der Gesamtrechtsnachfolge als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten unter Auflösung ohne Abwicklung durch grenzüberschreitende Verschmelzung zur Aufnahme gemäß § 122a ff. UmwG und Artikel 274 Luxemburger Gesetz.

5. Rechtsform, Firma und Sitz der Übertragenden und Übernehmenden Gesellschaft (§ 122c Abs. 2 Nr. 1 UmwG, Artikel 261 (2) a) Luxemburger Gesetz).

5.1 Die Blue Sky Holdings GmbH als Übertragende Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in München, Deutschland, und der Geschäftsadresse c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co.KG, Salvatorstrasse 3, 80333 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 185665.

5.2 SimonsVoss Luxco S.à r.l. als übernehmende Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Sitz in Luxemburg, Luxemburg, und der Geschäftsadresse 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 153.255. Die Übernehmende Gesellschaft wird anlässlich der Verschmelzung ihre Rechtsform, ihre Firma und ihren Sitz nicht verändern.

6. Umtauschverhältnis der Gesellschaftsanteile und Höhe etwaiger barer Zuzahlungen (§ 122c Abs. 2 Nr. 2 UmwG, Artikel 261 (2) b) Luxemburger Gesetz). Die Übernehmende Gesellschaft ist Alleingesellschafterin der Übertragenden Gesellschaft. Aus diesem Grund unterbleibt die Ausgabe von neuen Geschäftsanteilen an der Übernehmenden Gesellschaft anlässlich der Verschmelzung. Der gemeinsame Verschmelzungsplan enthält daher auch keine Angaben zum Umtauschverhältnis und der Höhe etwaiger barer Zuzahlungen (§ 122c Abs. 3 UmwG und Artikel 278 Luxemburger Gesetz).

7. Einzelheiten hinsichtlich der Übertragenden ... Gesellschaftsanteile der Übernehmenden Gesellschaft ... Abs. 2 Nr. 3 UmwG, Artikel 261 (2) c) Luxemburger Gesetz). Einzelheiten hinsichtlich der Gewährung und Übertragung von Anteilen an der Übernehmenden Gesellschaft müssen nicht in den Verschmelzungsplan aufgenommen werden, weil die Übernehmende Gesellschaft Alleingesellschafterin der Übertragenden Gesellschaft ist und keine neuen Anteile an der Übernehmenden Gesellschaft ausgegeben werden (§ 122c Abs. 3 UmwG und Artikel 278 Luxemburger Gesetz).

8. Voraussichtliche Auswirkungen der grenzüberschreitenden Verschmelzung auf die Beschäftigung (§ 122c Abs. 2 Nr. 4 UmwG, Artikel 261 (4) b) Luxemburger Gesetz). Weder bei der Übertragenden Gesellschaft noch bei der Übernehmenden Gesellschaft sind Arbeitnehmer beschäftigt. Die grenzüberschreitende Verschmelzung hat daher keine Auswirkungen auf die Beschäftigung bei der Übertragenden Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft.

9. Zeitpunkt, von dem an die Gesellschaftsanteile deren Inhabern das Recht auf Beteiligung am Gewinn gewähren, sowie alle Besonderheiten, die eine Auswirkung auf dieses Recht haben (§ 122c Abs. 2 Nr. 5 UmwG, Artikel 261 (2) d) Luxemburger Gesetz). Da die Übernehmende Gesellschaft Alleingesellschafterin der Übertragenden Gesellschaft ist, werden keine Anteile an der Übernehmenden Gesellschaft gewährt. Es ist daher nicht erforderlich, einen Zeitpunkt festzusetzen, von dem an die Anteile an der Übernehmenden Gesellschaft das Recht auf Beteiligung am Gewinn gewähren, oder Besonderheiten in Bezug auf dieses Recht festzulegen (§ 122c Abs. 3 UmwG und Artikel 278 Luxemburger Gesetz).

10. Verschmelzungstichtag (§ 122c Abs. 2 Nr. 6 UmwG, Artikel 261 (2) e) Luxemburger Gesetz). Die Übernahme des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft durch die Übernehmende Gesellschaft erfolgt unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung mit Wirkung zum 1. Juli 2011, 0:00 Uhr („Verschmelzungstichtag“). Von diesem Zeitpunkt an gelten alle Handlungen und Geschäfte der Übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft vorgenommen. Die gesetzlichen Bestimmungen über das Wirksamwerden der Verschmelzung und des zivilrechtlichen Übergangs des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft auf die Übernehmende Gesellschaft bleiben hiervon unberührt.

11. Rechte, welche die Übernehmende Gesellschaft den mit Sonderrechten ausgestatteten Gesellschaftern und den Inhabern von anderen Wertpapieren als Gesellschaftsanteilen gewährt, oder die für diese Personen vorgeschlagenen Maßnahmen (§ 122c Abs. 2 Nr. 7 UmwG, Artikel 261 (2) f) Luxemburger Gesetz). Weder die Übertragende Gesellschaft noch die Übernehmende Gesellschaft hat Gesellschafter, die mit Sonderrechten ausgestattet sind. Es gibt keine Inhaber von anderen Wertpapieren als Gesellschaftsanteilen an der Übertragenden Gesellschaft. Die Übernehmende Gesellschaft hat preferred equity certificates ausgegeben, die zinsfrei oder verzinst und umwandelbar sind. Es werden keine anderen Sonderrechte gewährt und keine Maßnahmen im Sinne der § 122c Abs. 2 Nr. 7 UmwG und Artikel 261 (2) f) Luxemburger Gesetz ergriffen.

12. Besondere Vorteile, die den Sachverständigen, die den Verschmelzungsplan prüfen, oder den Mitgliedern der Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgane der an der Verschmelzung beteiligten Gesellschaften gewährt werden (§ 122c Abs. 2 Nr. 8 UmwG, Artikel 261 (2) g) Luxemburger Gesetz). Es werden keine besonderen Vorteile an Mitglieder der Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgane bzw. an einen Abschlussprüfer der an der Verschmelzung beteiligten Gesellschaften oder einen Verschmelzungsprüfer gewährt.

13. Satzung der Übernehmenden Gesellschaft (§ 122c Abs. 2 Nr. 9 UmwG Artikel 261 (4) a) Luxemburger Gesetz). Die im Zeitpunkt dieses Verschmelzungsplans gültige Satzung der Übernehmenden Gesellschaft ist diesem Verschmel-

zungsplan entsprechend § 122c Abs. 2 Nr. 9 UmwG, Artikel 261 (4) a) Luxemburger Gesetz der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt. Aus der Verschmelzung ergeben sich keine Änderungen der Satzung der Übernehmenden Gesellschaft als fortbestehender Gesellschaft.

14. Angaben zu dem Verfahren, nach dem die Einzelheiten über die Beteiligung der Arbeitnehmer an der Festlegung ihrer Mitbestimmungsrechte in der Übernehmenden Gesellschaft geregelt werden (§ 122c Abs. 2 Nr. 10 UmwG, Artikel 261 (4) c) Luxemburger Gesetz). Weder bei der Übertragenden Gesellschaft noch bei der Übernehmenden Gesellschaft sind Arbeitnehmer beschäftigt. Ein Verfahren über die Beteiligung der Arbeitnehmer an der Festlegung ihrer Mitbestimmungsrechte muss daher nicht durchgeführt werden.

15. Angaben zur Bewertung des Aktiv- und Passivvermögen auf die Übernehmende oder neue Gesellschaft übe... (§ 122c Abs. 2 Nr. 11 UmwG, Artikel 261 (4) d) Luxemburger Gesetz). Das Aktiv- und Passivvermögen der Übertragenden Gesellschaft und dessen Bewertung ergibt sich aus der Schlussbilanz der Übertragenden Gesellschaft zum 30. Juni 2011. Das Aktiv- und Passivvermögen der Übertragenden Gesellschaft wird für handelsbilanzielle Zwecke zu den in der Schlussbilanz der Übertragenden Gesellschaft jeweils angesetzten Buchwerten von der Übernehmenden Gesellschaft fortgeführt.

Für Luxemburger steuerliche Zwecke werden die übergehenden Wirtschaftsgüter bei der Übernehmenden Gesellschaften mit den Werten der handelsrechtlichen Schlussbilanz der Übertragenden Gesellschaft bilanziert und werden von der Übernehmenden Gesellschaft entsprechend mit diesen Werten gemäß Artikel 170ter Abs. 1 des Luxemburger Einkommensteuergesetzes bilanziert

16. Stichtag der Bilanzen der an der Verschmelzung beteiligten Gesellschaften, die zur Festlegung der Bedingungen der Verschmelzung verwendet werden (§122c Abs. 2 Nr. 12 UmwG, Artikel 261 (4) e) Luxemburger Gesetz). Der Verschmelzung werden die Zwischenabschlüsse der Übertragenden Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft zum 30. Juni 2011, 24.00 Uhr, zugrunde gelegt.

Steuerlicher Übertragungstichtag ist damit gem. § 2 Abs. 1 UmwStG ebenfalls der 30. Juni 2011.

17. Beschlussfassung über die Verschmelzung und Verzichte der Gesellschafter.

17.1 Die Gesellschafterversammlung der Übernehmenden Gesellschaft wird einen Verschmelzungsbeschluss gemäß den anwendbaren Rechtsvorschriften fassen.

17.2 Da sich sämtliche Geschäftsanteile an der Übertragenden Gesellschaft in der Hand der Übernehmenden Gesellschaft befinden und sofern die Bedingungen vom Artikel 279 Luxemburger Gesetz erfüllt werden, ist ein Verschmelzungsbeschluss der Anteilhaber der Übertragenden Gesellschaft nicht erforderlich (§ 122g Abs. 2 UmwG und Artikel 279 Luxemburger Gesetz).

17.3 Eine Verschmelzungsprüfung mit Prüfungsbericht ist gemäß § 122f iVm § 12 Abs. 3, § 9 Abs. 2 und 3, § 8 Abs. 3 UmwG aus deutscher Sicht und gemäß Artikel 278 Luxemburger Gesetz aus Luxemburger Sicht entbehrlich, da sich alle Anteile der Übertragenden Gesellschaft in der Hand der Übernehmenden Gesellschaft befinden.

18. Grundbesitz. Weder die Übertragende Gesellschaft noch die Übernehmende Gesellschaft oder deren Tochtergesellschaften verfügen über Grundbesitz.

19. Wirksamkeit gegenüber Dritten. Die Wirksamkeit der Verschmelzung richtet sich nach Luxemburger Recht, da die Übernehmende Gesellschaft eine Gesellschaft (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht ist. Gemäß Artikel 273ter Absatz 1 Luxemburger Gesetz wird die Verschmelzung auf Ebene der Übernehmenden Gesellschaft mit Veröffentlichung des Zustimmungsbeschlusses der Gesellschafterversammlung wirksam.

20. Schlussbestimmungen.

20.1 Alle mit diesem Verschmelzungsplan und seiner Ausführung verbundenen Kosten, Steuern und Gebühren einschließlich des Zustimmungsbeschlusses trägt die Übernehmende Gesellschaft. Sollte die Verschmelzung nicht wirksam werden, tragen die Kosten dieses Verschmelzungsplans die am Verschmelzungsvorgang beteiligten Gesellschaften zu gleichen Teilen; alle übrigen Kosten trägt die jeweils betroffene Gesellschaft alleine.

20.2 Mögliche Verkehrssteuern trägt ebenfalls die Übernehmende Gesellschaft.

20.3 Änderungen und Ergänzungen dieses Verschmelzungsplanes, einschließlich dieser Vorschrift 20 bedürfen zur Rechtswirksamkeit der notariellen Beurkundung.

20.4 Falls eine Bestimmung in diesem Verschmelzungsplan ungültig sein oder werden oder eine notwendige Regelung nicht enthalten sein sollte, wird die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieses Verschmelzungsplans nicht berührt. Die ungültigen Bestimmungen sind zu ersetzen und die Lücke ist durch eine rechtliche gültige Bestimmung auszufüllen, die den Absichten der Parteien soweit wie möglich entspricht bzw. den Absichten der Parteien im Hinblick auf das Ziel und den Zweck dieses Verschmelzungsplans entsprochen hätte, wenn sie diese Lücke erkannt hätten

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Übernehmenden Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr vier tausend drei hundert Euro (EUR 4.300,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der oben erschienenen Partei vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutsch... deutsche Text maßgebend ist.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichneten Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument der oben erschienenen Partei, welche dem unterzeichneten Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat diese die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Follows the English translation of the foregoing

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blue Sky Holdings GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) with registered office at Salvatorstrasse 3, D-80333 Munich, Germany and registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 185665 (the "Transferor Company");

hereby represented by Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting on behalf of the Transferor Company, by virtue of a proxy given on 29 August 2011; and

SimonsVoss Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1448 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.255 (the "Transferee Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 75 of 14 January 2011;

hereby represented by Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting on behalf of the board of managers of the Transferee Company, by virtue of a proxy given on 25 August 2011.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The appearing parties represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to record that:

1. Blue Sky Holdings GmbH. Blue Sky Holdings GmbH, is a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at Salvatorstrasse 3, D-80333 Munich, Germany and registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 185665 with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-). The share capital is divided into twenty-five (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1-) each. The Transferee Company is the sole shareholder of the Transferor Company. The share capital of the Transferor Company is fully paid up.

2. SimonsVoss Luxco S.à r.l. SimonsVoss Luxco S.à r.l., is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.255.

The Transferee Company has a nominal share capital of thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-). Rowan Nominees Limited, registered with the Companies House under number 00712898, holds all the shares in the Transferee Company. The share capital of the Transferee Company is fully paid up

3. Merger. The Transferor Company is a limited liability company pursuant to German law entitled to merge pursuant to section 122b para. 1 of the German Corporate Transformation Act (Umwandlungsgesetz -UmwG) (the "German Corporate Transformation Act"). The Transferee Company is a corporation entitled to merge within the meaning of article 257 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Act").

The Transferor Company and the Transferee Company intend, on the basis of the following provisions, to merge the Transferor Company into the Transferee Company in line with the provisions of sections 122a et seq. of the German Corporate Transformation Act and of Chapter XIV (Merger) of the Luxembourg Act (the "Merger").

In the context of the intended cross-border merger, the managing directors of Blue Sky Holdings GmbH and the managers of SimonsVoss Luxco S.à r.l. have presented a joint merger report pursuant to section 122e in conjunction with section 8 of the German Corporate Transformation Act and pursuant to article 265 of the Luxembourg Act.

4. Asset transfer. The Transferor Company transfers its assets as a whole, with all rights and obligations, by way of universal succession (Gesamtrechtsnachfolge) by means of dissolution with... liquidation under a cross-border merger by

absorption ... sections 122a et seq. of the German Corporate Transformation Act and article 274 of the Luxembourg Act.

5. Legal form, company name and registered office of the Transferor Company and the Transferee Company (section 122c para. 2 no. 1 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) a) of the Luxembourg Act).

5.1 Blue Sky Holdings GmbH, the Transferor Company, is a limited liability company pursuant to German law having its registered office in Munich, Germany, and its business address at Salvatorstraße 3, c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co. KG 80333 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 185665.

5.2 SimonsVoss Luxco S.à r.l., the Transferee Company, is a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office in Luxembourg, Luxembourg, and its business address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg, registered with the commercial register of Luxembourg under B 153255. The Transferee Company will neither change its legal form, nor its company name nor registered office because of the Merger.

6. Share exchange ratio and amount of possible additional cash payments (section 122c para. 2 no. 2 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) b) of the Luxembourg Act). The Transferee Company is the sole shareholder of the Transferor Company. Thus, no new shares in the Transferee Company will be issued because of the Merger. The Joint Merger Plan consequently contains no information on the exchange ratio and the amount of possible additional cash payments (section 122c para. 3 of the German Corporate Transformation Act and article 278 of the Luxembourg Act).

7. Details with regard to the transfer of the shares of the Transferee Company (section 122c para. 2 no. 3 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) c) of the Luxembourg Act). Details concerning the shares in the Transferee Company being granted and transferred are not required to be provided in the Merger Plan since the Transferee Company is the sole shareholder of the Transferor Company and no new shares in the Transferee Company are issued (section 122c para. 3 of the German Corporate Transformation Act and article 278 of the Luxembourg Act).

8. Anticipated effects of the cross-border merger to employment (section 122c para. 2 no. 4 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (4) b) of the Luxembourg Act). Neither the Transferor Company nor the Transferee Company has any employees. Thus, the cross-border merger does not affect any employment relationships with the Transferor Company or the Transferee Company.

9. Date as from which the shares will grant their holders the right to a share in the profits as well as any special conditions affecting that right (section 122c para. 2 no. 5 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) d) of the Luxembourg Act). Since the Transferee Company is the sole shareholder of the Transferor Company, no new shares in the Transferee Company will be granted. Thus, it is not required to specify a date as from which the shares in the Transferee Company will grant a right to a share in the profits or to specify any special conditions as regards such right (section 122c para. 3 of the German Corporate Transformation Act and article 278 of the Luxembourg Act).

10. Effective merger date (section 122c para. 2 no. 6 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) e) of the Luxembourg Act). For accounting purposes, the transfer of the assets and liabilities of the Transferor Company to the Transferee Company will become effective as of 1 July 2011, 00.00 hrs (the "Effective Merger Date"). Starting from this date, all acts and transactions of the Transferor Company will be deemed to be carried out for the account of the Transferee Company. The legal provisions regarding the effectiveness of the merger and the transfer of assets of the Transferor Company to the Transferee Company under civil law will not be affected hereby.

11. Rights granted by the Transferee Company to shareholders with special rights and to holders of securities other than shares, or measures envisaged for such persons (section 122c para. 2 no. 7 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) f) of the Luxembourg Act). Neither the Transferor Company nor the Transferee Company has any shareholders with special rights. There are no holders of securities other than shares in the Transferor Company. The Transferee Company has issued preferred equity certificates which are yield free or yield bearing and convertible. No other special rights are granted and no measures within the meaning of section 122c para. 2 no. 7 of the German Corporate Transformation Act and article 261 (2) f) of the Luxembourg Act are taken.

12. Special benefits granted to the experts examini ... Plan or to the members of the administrative, ..., supervisory or controlling bodies of the companies involved in the Merger (section 122c para. 2 no. 8 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (2) g) of the Luxembourg Act). No special benefits are granted to any members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies, or to any auditors of the companies involved in the Merger or any Merger auditors.

13. Articles of association of the Transferee Company (section 122c para. 2 no. 9 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (4) a) of the Luxembourg Act). The articles of association of the Transferee Company effective at the date of this Merger Plan are attached to the present deed pursuant to section 122c para. 2 no. 9 of the German Corporate Transformation Act and article 261 (4) a) of the Luxembourg Act. The Merger does not lead to any changes to the articles of association of the Transferee Company as continuing company.

14. Information about the procedure to be followed for arranging the details of employee involvement in the stipulation of their rights of co-determination in the Transferee Company (section 122c para. 2 no. 10 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (4) c) of the Luxembourg Act). Neither the Transferor Company nor the Transferee Company has any employees. Thus, there is no need to carry out any procedure for the participation of employees in the stipulation of their codetermination rights.

15. Information on the valuation of the assets and liabilities transferred to the Transferee Company or a new company (section 122c para. 2 no. 11 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (4) d) of the Luxembourg Act). The assets and liabilities of the Transferor Company and their valuation can be gathered from the closing balance sheet of the Transferor Company as per 30 June 2011. For commercial law purposes, the Transferee Company will apply the principle of book value roll-over to the assets and liabilities of the Transferor Company based on the book values recognised in the closing balance sheet of the Transferor Company.

For Luxembourg tax purposes, the assets to be transferred will be recorded by the Transferee Company at the values recorded in the closing commercial balance sheet of the Transferor Company, and will accordingly be recorded at those values at the level of the Transferee company in accordance with Article 170ter para 1 of the Luxembourg Income Tax Law.

16. Reference dates of the balance sheets of the companies involved in the Merger used to stipulate the conditions of the Merger (section 122c para. 2 no. 12 of the German Corporate Transformation Act, article 261 (4) e) of the Luxembourg Act). The interim financial statements of the Transferor Company and the Transferee Company as per 30 June 2011, 24.00 hrs, will be used as the basis for the Merger.

As a consequence hereto, the effective date for tax purposes is also 30 June 2011 pursuant to sec. 2 para. 1 of the German Reorganisation Tax Act.

17. Resolution on the Merger and waivers of the shareholders.

17.1 The shareholders' meeting of the Transferee Company will adopt a Merger resolution pursuant to the applicable legal provisions.

17.2 Since all shares in the Transferor Company are held by the Transferee Company and provided that the conditions of article 279 of the Luxembourg Act are complied with, no Merger resolution of the shareholders of the Transferor Company is required (section 122g para. 2 of the German Corporate Transformation Act and article 279 of the Luxembourg Act).

17.3 No Merger audit including audit report is required from a German law perspective pursuant to section 122f in conjunction with section 12 para. 3, section 9 paras. 2 and 3, section 8 para. 3 of the German Corporate Transformation Act as well as from a Luxembourg law perspective pursuant to article 278 of the Luxembourg Act because all shares of the Transferor Company are held by the Transferee Company.

18. Real estate. Neither the Transferor Company nor the Transferee Company nor their subsidiaries hold any real estate.

19. Effective date vis-à-vis third parties. The effectiveness of the merger is subject to Luxembourg law, since the Transferee Company is a limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to Luxembourg law. Pursuant to article 273ter (1) of the Luxembourg Act, the merger will take effect at the level of the Transferee Company upon publication of the shareholders' resolution approving the merger

20. Miscellaneous.

20.1 Any costs, taxes, and fees in connection with this Merger Plan and its execution, including the approving resolution, will be borne by the Transferee Company. If the Merger does not become effective, the companies involved in the Merger process will equally share the costs of this Merger Plan; any other costs will be borne by the company affected in the respective case itself.

20.2 Any transaction taxes will also be borne by the Transf...

20.3 Any amendments or supplements to this Merger Plan, ...this clause 20, need to be notarised to be legally effective.

20.4 If any provision of this Merger Plan is or becomes invalid or if this Merger Plan does not contain any necessary provision, this will not affect the validity of the remaining provisions of this Merger Plan. The invalid provisions will have to be replaced and the gap will have to be filled by a legally valid provision which corresponds to the extent possible to the intentions of the Parties or to what the Parties would have intended in terms of the aim and purpose of this Merger Plan, if they had recognised the gap.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Transferee Company in relation to this deed are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300,-).

The undersigned notary who knows English and German, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Gezeichnet: M. Frantz, M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 août 2011. Relation: RED/2011/1829. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 1. September 2011.

E. DELOSCH.

Anlage / Annexe

Satzung der Übernehmenden Gesellschaft / Articles of association of the Transferee Company

Chapter I.- Form. Name. Registered office. Object. Duration

Art. 1. Form. Name. There is hereby established a société a responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "SimonsVoss Luxco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital. Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirteen thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 13,875.-) divided into thirteen thousand eight hundred seventy-five (13,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The authorised corporate capital of the Company is set at fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1-) each.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholder's resolutions adopted on 16 June 2010, in the Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers. Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with

which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability – Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 4.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance – Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution. Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre I^{er}. Forme. Dénomination. Siège. Objet. Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SimonsVoss Luxco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital. Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 13.875,-) divisé en treize mille huit cent soixante-quinze (13.875) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) divisé en quinze millions (15.000.000) de parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions de l'associés adoptées le 16 juin 2010 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi modifiée du 10 août 1915

concernant les sociétés commerciales. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus précisément, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourront déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autre par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté en conséquence de la modification intervenue.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales. Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants,

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 16h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence – Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande. Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation. Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Die Geschäftsführer der SimonsVoss Luxco S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (Société à responsabilité limitée) mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Unterneh-

mensregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter B 153255 und die Geschäftsführer der Blue Sky Holdings GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in München, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 185665, beabsichtigen, die Blue Sky Holdings GmbH grenzüberschreitend als übertragende Gesellschaft auf die SimonsVoss Luxco S.à r.l. als übernehmende Gesellschaft zur Aufnahme zu verschmelzen.

Für die Bekanntmachung der grenzüberschreitenden Verschmelzung werden, gemäß Artikel 262 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (loi sur les sociétés commerciales), folgende Angaben gemacht:

1. Rechtsform, Firma und Sitz der an der grenzüberschreitenden Verschmelzung beteiligten Gesellschaften lauten:

- Blue Sky Holdings GmbH, mit Sitz in München, Geschäftsadresse c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co. KG, Salvatorstraße 3, 80333 München, Deutschland, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und bestehend nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland als übertragende Gesellschaft,

- SimonsVoss Luxco S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, Geschäftsadresse 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Luxemburg, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (Société à responsabilité limitée), errichtet und bestehend nach den Gesetzen Luxemburgs als übernehmende Gesellschaft.

2. Die Register, bei denen die an der grenzüberschreitenden Verschmelzung beteiligten Gesellschaften eingetragen sind, sowie die jeweilige Nummer der Eintragung, lauten:

- Die Blue Sky Holdings GmbH ist im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter HRB 185665 eingetragen;

- Die SimonsVoss Luxco S.à r.l. ist im Luxemburger Handels- und Unternehmensregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter B 153255 eingetragen.

3. Für die Modalitäten für die Ausübung der Rechte der Gläubiger und der Minderheitsgesellschafter der an der grenzüberschreitenden Verschmelzung beteiligten Gesellschaften sowie die Anschriften, unter der vollständige Auskünfte über diese Modalitäten kostenlos eingeholt werden können, gilt folgendes:

Für die Blue Sky Holdings GmbH:

- Gläubiger der Blue Sky Holdings GmbH (übertragende Gesellschaft) können nach § 122j Abs. 1 UmwG einen Anspruch auf Leistung einer Sicherheit für ihre Forderungen gegen die Blue Sky Holdings GmbH geltend machen, wenn sie innerhalb eines Zeitraums von zwei Monaten nach dem Tag, an dem der Verschmelzungsplan oder sein Entwurf nach § 122d UmwG bekannt gemacht worden ist, ihren Anspruch nach Grund und Höhe schriftlich bei der Blue Sky Holdings GmbH anmelden und glaubhaft machen, dass durch die grenzüberschreitende Verschmelzung die Erfüllung ihrer Forderungen gefährdet wird. Sicherheit kann beispielsweise durch eine Bürgschaft oder Hinterlegung von Geld geleistet werden. Der Anspruch auf Sicherheitsleistung besteht nicht, soweit Befriedigung verlangt werden kann. So sind beispielsweise fällige Forderungen nicht sicherungsbedürftig, da der Gläubiger seine Forderung klageweise durchsetzen kann.

- Hinsichtlich des Anspruchs der Gläubiger ist unerheblich, ob dieser Anspruch auf Vertrag oder Gesetz beruht. Sicherheitsleistungen können aber nur Gläubiger eines sogenannten obligatorischen Anspruchs verlangen. § 122j UmwG erfasst keine dinglichen Ansprüche. Insoweit stellt schon der Gegenstand des dinglichen Rechts die Sicherheit dar. Der Inhalt der Forderung ist nur insoweit von Bedeutung, als diese einen Vermögenswert darstellen muss. Der zu sichernde Anspruch muss deshalb nicht notwendig unmittelbar auf Geld gerichtet sein, vielmehr kann etwa auch bei einem Anspruch auf Lieferung von Sachen oder sonstigen Leistungen ein Sicherheitsbedürfnis hinsichtlich eines später eventuell daraus resultierenden Schadensersatzanspruches bestehen. Nicht von § 122j UmwG erfasst sind Obliegenheiten und unvollkommene Verbindlichkeiten.

- Es wird ausdrücklich darauf hingewiesen, dass das Recht auf Sicherheitsleistung nur für solche Forderungen besteht, die vor oder bis zu 15 Tage nach der Bekanntmachung des Verschmelzungsplans oder seines Entwurfs, entstanden sind (§ 122j Abs. 2 UmwG).

- Der Anspruch ist unmittelbar gegenüber der Blue Sky Holdings GmbH unter deren Geschäftsanschrift c/o HgCapital Beratungs GmbH & Co. KG, Salvatorstraße 3, 80333 München, Deutschland geltend zu machen. Hierzu ist eine genaue Beschreibung der dem Anspruch zu Grunde liegenden Forderung dergestalt erforderlich, dass eine Individualisierung ohne weitere Nachforschungen möglich ist.

- Unter der vorgenannten Geschäftsanschrift können Gläubiger der Blue Sky Holdings GmbH kostenlos vollständige Auskünfte über die Modalitäten der Ausübung ihrer Rechte einholen.

- Die übertragende Gesellschaft hat keine Minderheitsgesellschafter, so dass Angaben über die Ausübung der Rechte der Minderheitsgesellschafter entfallen.

Für die SimonsVoss Luxco S.à r.l.:

- Berechtigte Gläubiger müssen einen Anspruch gegen die SimonsVoss Luxco S.à r.l. haben, der vor dem Tag entstanden ist, an dem der Zustimmungsbeschluss der Anteilseigner der SimonsVoss Luxco S.à r.l. veröffentlicht wird.

- Gläubiger können die Bestellung einer Sicherheit verlangen, soweit sie jeweils nachweisen (démontrer, de manière crédible), dass durch die grenzüberschreitende Verschmelzung die Erfüllung ihrer Forderungen gefährdet wird und eine ausreichende Garantie durch die Gesellschaft nicht zur Verfügung gestellt wurde.

- Das Verlangen ist an den Vorsitzenden der für Handelssachen im Verfahren einstweiliger Verfügungen zuständigen Kammer desjenigen Bezirksgerichts zu richten, in dem SimonsVoss Luxco S.à r.l. ihren Sitz hat. In Falle der SimonsVoss Luxco S.à r.l. ist das Verlangen an den Vorsitzenden besagter Kammer des Bezirksgerichts Luxemburg zu richten.

- Der Vorsitzende kann das Verlangen eines Gläubigers ablehnen, soweit dieser über ausreichend Sicherheiten oder Garantien verfügt oder soweit die Finanzlage der SimonsVoss Luxco S.à r.l. die Befriedigung der Ansprüche des Gläubigers gewährleistet. SimonsVoss Luxco S.à r.l. hat ebenfalls die Möglichkeit, Ansprüche von Gläubigern zu erfüllen, um das Verlangen nach Sicherheitsleistung abzuwenden.

- Das Verlangen nach Sicherheitsleistung muss innerhalb von zwei Monaten nach dem Tag geltend gemacht werden, an dem der Zustimmungsbeschluss der Anteilseigner der SimonsVoss Luxco S.à r.l. öffentlich bekannt gemacht wird.

- Unter folgender Anschrift können Gläubiger der SimonsVoss Luxco S.à r.l. kostenlos vollständige Auskünfte über die Modalitäten der Ausübung ihrer Rechte einholen: SimonsVoss Luxco S.à r.l., 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg.

- Die übernehmende Gesellschaft hat keine Minderheitsgesellschafter, so dass Angaben über die Ausübung der Rechte der Minderheitsgesellschafter entfallen.

E. DELOSCH.

Référence de publication: 2011123520/964.

(110141964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Firstline Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5682 Dalheim, 7, Baachhuel.

R.C.S. Luxembourg B 80.110.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098332/10.

(110111542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098335/11.

(110111581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098336/11.

(110111580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

FlexBox Self Storage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 133.807.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098338/9.

(110112306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Financière Fourmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.137.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098344/10.

(110112228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098345/10.

(110111831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2011

- Le siège social est fixé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Le nombre d'administrateurs de la société est fixé à trois.

- Sont nommés nouveaux administrateurs:

Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse,

Monsieur Antonio Raffa, avocat, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers, en remplacement de Messieurs Sylvain Kirsch et Romain Schumacher, révoqués.

- La société Fidex Audit S. à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Euro Associates S.A., révoquée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENELUX-INVESTMENT HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011102179/25.

(110114889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.139.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011098446/13.

(110111473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

—
Auszug der Beschlussfassungen der Ordentlichen Hauptversammlung vom 29. Juni 2011

Der Alleinaktionär der Gesellschaft hat beschlossen, das Mandat von KPMG Audit S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2012 zu verlängern.

Der Alleinaktionär der Gesellschaft hat beschlossen die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2012 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Juli 2011.

Référence de publication: 2011098346/15.

(110112427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fulvie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.706.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULVIE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011098348/11.

(110111471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011098349/12.

(110111536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Garena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.740.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2789 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011098354/15.

(110111408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu en date du 24 mars 2011 au siège social que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 22 (1) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, et que son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011098371/16.

(110112085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

RiMe IT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.158.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le quinzième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme RCARRE S.A. avec siège à Capellen, rue Pafebruch, 83, Parc d'Activités, immatriculée au RCSL sous le numéro B 81.025, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial C numéro 864 du 10 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1932 du 07 août 2008,

représentée aux fins des présentes par son administrateur délégué: Monsieur Jean-Guy ROCHE, administrateur de société, demeurant à B6717 Lotttert, 458, Chemin de l'Etang, dont le mandat à cette fonction a été renouvelé aux termes d'une décision prise en assemblée générale ordinaire en date du 03 juillet 2007, publiée au Mémorial C numéro 1941 du 11 septembre 2007,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il désire constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «RiMe IT SA» ci après désignée «la Société».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Le siège social de la Société peut être transféré dans la même commune par une résolution du conseil d'administration.

Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon la manière requise pour modifier les statuts, ou pour autant que permis par la loi, par une résolution du conseil d'administration. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services aux entreprises sur le plan de la stratégie et du conseil en organisation informatique, de la gestion et de l'administration de systèmes informatiques, ainsi que du management de la fonction informatique. La Société a également pour objet d'assurer des missions couvrant les activités d'analyse, de conception, d'architecture et d'intégration de systèmes d'information, de management de projets informatiques, ainsi que de conseil en sécurité informatique y inclus l'implémentation, le paramétrage, l'installation, le développement, la commercialisation et la location de logiciels et de solutions informatiques au sens large. Elle peut exercer des services de délégation de personnel pour la réalisation de travaux d'analyse et de programmation de logiciels.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-).

Art. 5 Bis. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur. Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par un ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire

pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Assemblée générale

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué du Conseil d'Administration, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil

d'Administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2012.

souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

- RCARRE S.A., préqualifiée, cent actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par les comparants par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (1.100,-EUR).

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:
 - a) Monsieur Jean-Guy ROCHE, administrateur de société, né à Louvain, Belgique, le 05 novembre 1970, demeurant à B-6717 Lottert, 458, Chemin de l'Etang, Belgique;
 - b) Monsieur Patrick KIMMER, gérant de sociétés, né le 6 février 1960 à Arlon, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 208B rue de Sesselich, Belgique;
 - c) Madame Isabel ANDRADE DA SILVA, employée, née le 11 octobre 1969 à Ixelles, Belgique, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 124 Avenue de Mai, Belgique;
 - d) Monsieur Yves MATTHYS, informaticien, né à Etterbeek, Belgique, le 19 mars 1947, demeurant au 23 rue de la Gare à L-8066 Bertrange.

Monsieur Yves MATTHYS préqualifié est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

3. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de un an:
 - La société à responsabilité limitée Fiduciaire Cabexco s.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.
4. Le siège social est fixé à L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite à la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-G Roche, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1223. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011100368/224.

(110114599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Comptages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.
R.C.S. Luxembourg B 43.700.

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPTAGES S.A.», établie et ayant son siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 330 de 1993, page 15799, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43700.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Fernand DICHTER, fiscaliste, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Marianne WIANS, épouse de Monsieur Fernand DICHTER, sans profession, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

Le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Démissions de trois administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge.
- 2.- Nomination d'un administrateur unique et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Madame Marianne WIANS, épouse de Monsieur Fernand DICHTER, en tant qu'administrateur, Madame Andrée DICHTER, épouse WEISGERBER, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Madame Danielle DICHTER en tant qu'administrateur, ainsi que la démission du commissaire aux comptes Monsieur Fernand DICHTER, et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Fernand DICHTER, fiscaliste, né à Esch-sur-Alzette le 22 février 1940, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber, en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012, Madame Marianne WIANS, épouse de Monsieur Fernand DICHTER, sans profession, née à Esch-sur-Alzette le 26 mars 1943, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber,

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «COMPTAGES S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une fiduciaire et notamment la tenue de livres comptables. Elle peut rendre tous services se rattachant directement ou indirectement à de telles opérations.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.-(trois cent dix euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 8.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra

également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Dichter, M. Wians, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9278. Reçu soixante-quinze euros (75,- €.)

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098257/177.

(110111963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098355/10.

(110112030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.986.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni)

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Saiph S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103673/29.

(110118433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.094.

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of June,

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 7 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1556 of 16 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.094 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Édouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 411 of 2 March 2011.

The extraordinary general meeting was declared open at 4.45 p.m by Mr Georges SCHEUER, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Christophe DAUPHIN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Vincent COINTEPAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint one liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the shareholders have been duly convened and 63,55 % of the share capital is represented at the present meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the general meeting of shareholders is adjourned at 5.05 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse

Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1556 du 16 août 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.094 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 411, en date du 2 mars 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Mr Georges SCHEUER, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mr Jean-Christophe DAUPHIN, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mr Vincent COINTEPAS, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que les actionnaires ont été dûment convoqués et que 63,55 % du capital social est représenté à la présente assemblée.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141 en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires est clôturée à 17.05 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. Scheuer, J.-C. Dauphin, V. Cointepas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1268. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102453/149.

(110116986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Good Energies Investments 3 (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.103.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098357/10.

(110112036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098359/10.

(110112033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Delta GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.364.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant,

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Delta GP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098389/16.

(110111666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.229.

—
Suite à la démission de Monsieur Theo VAN DEN BERGHE de son poste d'administrateur de la Société en date du 31 décembre 2010 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter du 18 avril 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, comme suit:

- Monsieur Didier MULLER, avec adresse professionnelle au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Monsieur Marc-André BECHET,
- Madame Daniëla DI DODO.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour FIDESSA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011098875/19.

(110111222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011098361/11.

(110111567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Guy Loscheider s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 98.367.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098362/10.

(110111246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Galerie du Septième Internationale SARL, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.492.

—
EXTRAIT

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1371 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2011098363/12.

(110111552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Soparfi Onil S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.100.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2011

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société "SOPARFI ONIL S.A., Société Anonyme de Participation Financière"

Résolution prise:

Entre les soussignés:

1) Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, menuisier, né à Terras de Bouro (Portugal), le 3 août 1959, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig.

2) Monsieur Rafael DA SILVA, étudiant, né à Esch-sur-Alzette, le 10 février 1984, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig.

Les associés décident de transférer l'adresse de 22, rue Denis Netgen L-3858 Schifflange à 34, rue du Moulin L-3857 Schifflange.

L'art 2 des statuts reste inchangé comme suit:

«Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Schifflange»

Fait le 12 juillet 2011.

Adelino CARVALHO DA SILVA / Rafael DA SILVA.

Référence de publication: 2011100555/21.

(110113576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GFG Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.577.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098372/9.

(110112506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Gierre Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098373/9.

(110112505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

GLT Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 122.426.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011098374/12.

(110111539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

GM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 130.198.

Je soussignée, Valentina Favaro, née le 28 août 1976 à Como (Italie), avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, démissionne de son poste d'administrateur de la société mentionnée ci-dessus avec effet à la date spécifiée ci-dessous.

Le 24 Mai 2011.

Valentina Favaro.

Référence de publication: 2011098375/11.

(110112105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Keystone Real Estate Placement, Société en Commandite par Actions,
(anc. Keystone Real Estate Investment).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 158.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011098474/13.

(110112119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Greenwill, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 66.874.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098383/9.

(110111556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Eiffel Investment Group Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. LDIG (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011098494/13.

(110111356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 110.868.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée
générale des actionnaires en date du 28 juin 2011*

1. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. Le mandat d'administrateur de M. David CATALA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de M. Fabio CECCARELLI ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Wind Finance SL S.A.

David CATALA / Signature

Référence de publication: 2011100570/21.

(110113611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Goedert Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098376/11.

(110112135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098378/11.

(110112129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098380/11.

(110112137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.347.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2011

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr EBSEN Roland, Buchhalter, wohnhaft zu L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, Verwaltungsratsmitglied
- Herr JANSEN Markus, Kaufmann, wohnhaft zu L-6778 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill, Verwaltungsratsmitglied
- Herr SCHMIDT Fernand, Schlosser, wohnhaft zu L-5421 Erpeldange, 21a, route de Mondorf, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft Account Data Europe s.a., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2011100594/21.

(110114036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.843.950,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 27 juin 2011 que:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., Via Nirone 8, I-20121 Milan, Italie a transféré 2.391 parts sociales de Catégorie B de la Société à Gaminghouse S.A., 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 27 juin 2011, le capital de la Société est réparti comme suit:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A.: 2.383 parts sociales de Catégorie B et 227 parts sociales de Catégorie C

- Gaminghouse S.A.: 148.756 parts sociales de Catégorie A, 2.391 parts sociales de Catégorie B et 280.000 parts sociales de Catégorie D

- Séverine Michel: 1 part sociale de Catégorie A

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011098878/19.

(110111245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

Rectificatif du dépôt du 24/12/2009 (No L090199021)

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011098506/14.

(110111347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.511.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011098381/12.

(110111566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Grand Tourisme Audiovisuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.695.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098382/10.

(110111486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Greenwill, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 66.874.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098384/9.

(110111557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Grün Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 40.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098385/9.

(110112098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

H & K Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.372.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011098388/11.

(110112487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2011 que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2012:

Personnes physiques:

- Monsieur Petr Precechtel, né le 05/11/1976 à Rymarov (République Tchèque), demeurant Rue Dicks 12, L-5521 Remich;
- Monsieur Pascal Peigneux, né le 28/12/1966 à Liège (Belgique), demeurant Rue Sainte Croix 3, B-6780 Wolkrange;
- Monsieur Erik Van den Enden, né le 21/12/1978 à Bonheiden, demeurant Brakelberglei 13, B-2820 Bonheiden;

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Monsieur Gert Magis et Monsieur Jean-Louis Van de Perre jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice 2012.

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs Messieurs Roberto Schuback et de Madame Ann Randon à l'issue de cette assemblée.

L'assemblée prend acte du fait que le mandat d'administrateur d'Anheuser-Busch Inbev SA/NV vient à échéance et n'est pas renouvelé.

Munsbach.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011102185/25.

(110115347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Düsseldorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098390/16.

(110111671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Geldern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.606.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Geldern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098391/16.

(110111673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

Extrait des décisions prises par l'associées unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni) le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098392/16.

(110111888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Stevia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 162.219.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2011;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Stevia Capital S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Deux cent quatre-vingt-huits actions	288
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Trente-deux actions	32
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent (1.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489; représentant permanent Marc Van Hoek;

b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614; représentant permanent Geneviève Dumont;

c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613; représentant permanent Angela Kretz.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. LAC/2011/32553. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102089/146.

(110116124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.952.550,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011098455/18.

(110112060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Gladbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.238.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Gladbeck S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098393/16.

(110111680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

VCL No. 10 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.377.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-seventh day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "VCL N° 10 S.A.", with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B number 133.377 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 24th, 2007, published in the Mémorial C number 2748 of November 29th, 2007

The corporate capital amounts to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10.- (ten Euro) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

The board having thus been formed the chairwoman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

99645

Agenda:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”);
 3. Appointment of Quorum Investments S. à r.l. as liquidator (“liquidateur”) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidator”);
 4. Discharge of the board of directors and the statutory auditor;
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
- The shareholders hereby unanimously resolve:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Quorum Investments S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B58442, as Liquidator (the “liquidateur”) of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the board of directors Bernhard Herman HOFTIJZER, Petronella J.S. DUNSELMAN and Zamyra H. CAMMANS as well as the statutory auditor PRICEWATERHOUSECOOPERS and grant them full discharge for their mandate.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (“boni de liquidation”) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire de la société anonyme “VCL N° 10 S.A.” ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.377 (la «Société»), constituée

par acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2748 du 29 novembre 2007

Le capital social s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madamesoie Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Quorum Investments S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

Les Associés ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Quorum Investments S.à r.l., une société à responsabilité 152-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 58.442 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9026. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Pascal Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011102141/146.

(110115889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.177.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2011*

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Oliver Brazier de son poste de gérant de la société avec effet au 30.06.2011.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Christian Senitz, né le 27.01.1978 à Aschersleben, résidant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 30 juin 2011.

Monsieur Christian Senitz est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2011099779/20.

(110113008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hansteen Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.226.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Hansteen Hannover S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098394/16.

(110111687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.466.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Ladbergen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098395/16.

(110111707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Hansteen Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.158.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Leipzig S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098396/16.

(110111856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.148.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105091/10.

(110119252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Plus-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.961.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105083/10.

(110119405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
